

Rapport d'activités 2023

1. Les enfants adoptés

- Caractéristiques des enfants arrivés
3 enfants adoptés par 2 familles sont arrivés par l'intermédiaire de Diaphanie en 2023, tous considérés comme étant à besoins spécifiques. 1 a été confié par la Casa de la Madre y El Nino et 2 par l'ICBF
 - 1 fratrie de 2 enfants de 10 mois (jumeaux)
 - 1 enfant de 9 mois
- Pays d'origine des enfants arrivés en France : Colombie
- Départements d'accueil des enfants arrivés en France :
 - 1 à Paris (75)
 - 2 dans le Val de Marne (94)

2. Les adoptants : 2 couples adoptants en 2023

- Situation matrimoniale : mariés.
- Caractéristiques socio professionnelles : majoritairement cadres supérieurs, professionnels de santé, cadre commercial dans le domaine tertiaire.
- Répartition par département : cf supra

3. Activités de l'opérateur

- Accueil des demandes de candidatures : les candidatures arrivent par mail majoritairement ou par courrier postal. Les candidatures répondant aux directives de l'ICBF et des institutions partenaires sont étudiées par un comité de sélection.
 - En 2023 :
 - Dossiers de candidatures reçus : 44
 - Dossiers envoyés au comité de sélection : 5
 - Dossiers acceptés par le comité de sélection : 4

Chaque famille postulante dont le dossier a été accepté par le comité de sélection est reçue ou à un entretien par visio avec Diaphanie : en 2022, 4 entretiens ont été effectués.

- En 2023 : 6 PMR ont été signés. 5 pour des candidats en début de process (dont 2 pour lesquels le comité de sélection s'est tenu en 2022) +1 dossier venant de l'OAA Renaitre (Suite à l'arrêt d'activité de l'OAA Renaitre, le dossier d'une famille en cours d'apparement pour un fratrie a été transféré à Diaphanie. L'apparement a été annulé car l'ICBF a décidé de séparer la fratrie en définitive).
- Entretien avec les candidats durant l'attente d'un apparement : Une fois le PMR signé, les familles sont confiées à un correspondant familial qui va les accompagner dans la constitution du dossier pour la Colombie, les tenir informées de l'état d'avancement de

leur dossier une fois en Colombie, leur proposer des formations, prendre de leurs nouvelles pendant l'attente etc.

- Apparementement : 7 propositions d'apparementements ont eu lieu en 2023. 4 ont été acceptées (fratrie de 2 enfants et 3 enfants seuls) et trois refusés (3 enfants seuls), car le profil de ces enfants ne correspondait pas au projet familial (besoins spécifiques lourds). Parmi les 4 acceptées, 2 propositions ayant été faites en fin d'année 2023, l'arrivée des enfants en France aura lieu en 2024
- Entretiens de préparation des candidats au départ dans le pays d'origine de l'enfant : les familles qui partent en Colombie ont systématiquement un ou plusieurs entretiens pour leur expliquer le déroulement de leur séjour dans le pays.
- Suivis post adoption : dorénavant la Colombie demande 4 suivis dans les 2 ans qui suivent le jugement pour les enfants de moins de 8 ans et 6 suivis dans les 3 ans pour les fratries et les enfants de plus de 8 ans
 - En 2023 : 21 visites de suivis ont été faites pour 9 familles.
 - 6 suivis n°1 (6 mois après le jugement d'adoption)
 - 7 suivis n°2 (12 mois après le jugement d'adoption)
 - 5 suivis n°3 (18 mois après le jugement d'adoption)
 - 3 suivis n°4 (24 mois après le jugement d'adoption)
 - 0 suivis n°5 et 6 (30 et 36 mois après le jugement d'adoption)
- Dossiers en cours – dossiers annulés : début 2023, il y avait 15 dossiers en cours. Fin 2023, il y en a 14 dont 2 encore en cours de constitution et 2 attributions en fin d'année 2023 pour lesquelles les enfants arriveront début 2024. 5 PMR ont été annulés en cours d'année (4 pour adoption de pupille de l'état et 1 pour adoption dans un autre pays)
- Difficultés rencontrées dans la conduite des projets d'adoption : Pas de difficulté particulière.
- Journées des familles : les journées des familles se sont tenues les 28 et 29 octobre 2023 sur le thème « la scolarité des enfants adoptés et les troubles de l'apprentissage ». 27 familles étaient présentes. Une conférence animée par Patricia Barrère (formalud) et des témoignages de parents adoptants ont beaucoup intéressé les participants. Ces journées ont favorisé les échanges entre les familles adoptantes et les familles en attente. Comme chaque année, les participants ont été très satisfaits de l'organisation, de la conférence et de l'ambiance de ces journées.

Nombre de dossiers ou d'enfants	2019	2020	2021	2022	2023	Observations
– dossiers en instance en début d'année	7	6	6	18	15	
– dossiers reçus en cours d'année	~ 120	90	130	70	44	
- Dossiers étudiés car répondant aux exigences colombiennes.	~12	12	21		5	
– dossiers abandonnés en cours d'année (après signature d'un PMR)	1	1	2	3	5	
– dossiers agréés en cours d'année (PMR signé)	7	7	16	6	6	1 PMR a été signé suite au transfert d'un dossier de l'OAA Renaitre
– dossiers en instance en fin d'année	6	6	18	15	14	Dont 2 familles ont eu une attribution en fin d'année 2023 et 2 dossiers en cours de constitution
– fratries de 3 accueillies		1		1	0	+ 1 enfant > 8 ans et 1 enfant < 3 ans qui seront accueillis en 2024 (mais proposition d'apparement en 2023)
– fratries de 2 accueillies			1	2	1	
– enfants seuls de < 8 mais > 3 ans accueillis	1			1	0	
– enfants seuls de < 3 ans accueillis	4	3	1	2	1	
– enfants seuls de > 8 ans accueillis	2	2			0	
Nombre total d'enfants accueillis	7	8	3	10	3	
Nombre total de familles adoptantes	7	6	2	6	2	

4. La santé des enfants

- Réunions d'information : sensibilisation des postulants.

Avant de signer le PMR tous les postulants doivent compléter une liste de besoins spécifiques qu'ils accepteraient en fonction de leurs capacités. Pour cette raison, il leur est demandé de se rendre dans une Consultation d'Adoption ou auprès d'un médecin pour être aidés. Lors du premier entretien avec Diaphanie, ils sont informés du profil des enfants confiés à l'adoption internationale en Colombie. Pendant le temps d'attente, ils

sont conviés à des réunions de formations sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques organisés par la FFOAA.

- Collaboration médicale entre l'opérateur et les PO : La Colombie donne des informations très complètes sur la santé des enfants. Si nécessaire, des examens complémentaires peuvent être demandés. 2 médecins, parents adoptants, ont accepté de devenir médecins conseils pour Diaphanie et apportent leurs conseils et avis sur le profil des enfants. A noter que les enfants proposés à l'adoption internationale sont porteurs de besoins spécifiques plus lourds et qui ne correspondent pas toujours au projet des familles candidates

Bilan de l'année : 4 attributions officielles directes acceptées par les familles : 3 enfants seuls (2 par la Casa de la Madre y El Nino et 1 de l'ICBF) et 1 fratrie (2 par l'ICBF). 3 propositions d'apparentement ont été refusées (2 par la Casa de la Madre y El Nino et 1 par l'ICBF).

5. Relations avec le pays d'origine : La Colombie

- Relations avec les pays d'origine :

En septembre 2023, la présidente de Diaphanie (Madame Sophie Boullier) et la responsable des suivis (Madame Caroline Stockman) se sont rendues en Colombie pour un séjour de 3 jours afin de rencontrer les différents interlocuteurs. Elles ont eu des rendez-vous à l'ICBF ainsi que dans les institutions partenaires : Casa de la Madre y El Nino, CRAN et Los Pisingos. Ces rencontres intéressantes tant avec l'ICBF qu'avec les institutions privées ont permis de mieux comprendre le fonctionnement actuel de l'ICBF. Il a été clairement spécifié que, conformément à la convention de La Haye, la priorité était donnée à l'adoption nationale et que les enfants de moins de 5 ans 11 mois ou les fratries de moins de 6 ans 11 mois, même avec besoins spécifiques, étaient confiés à l'adoption nationale. Seuls les enfants avec des besoins spécifiques lourds ou les enfants grands de plus de 6 ans 11 mois étaient susceptibles d'être confiés à l'adoption internationale. Au retour ce de ce voyage, un courrier informant les familles en attente de cette évolution de la situation a été envoyé afin de les inviter à être patient et à réfléchir à une évolution de leur projet

- L'accréditation en Colombie de Diaphanie arrivant à échéance fin décembre 2023, la demande de renouvellement a été faite. Diaphanie a été réaccréditée en Colombie pour 2 ans le 28 décembre 2023
- Rencontres avec les correspondants locaux : L'occasion du voyage en Colombie a permis également de faire un point avec la représentante locale de Diaphanie, Madame Clara Toro et son adjointe, Madame Maria Teresa Gallego, ainsi qu'avec Maria Virginia Jamarillo (avocate) et Ana Maria Barrera (traductrice). Les discussions ont porté sur le mode de fonctionnement actuel sur lequel aucun ne souhaitait de modifications ainsi que sur les perspectives d'avenir. Par ailleurs, les contacts sont réguliers (mails, WhatsApp) avec les correspondantes locales. (Clara Toro et Maria Teresa Gallego).

6. Relations avec les instances.

En 2023, suite à la Loi n° 2022-219 du 21 février 2022 et comme l'ensemble des OAA, Diaphanie a demandé au Département de Paris l'autorisation d'exercer et à la Mission de l'Adoption Internationale son habilitation pour fonctionner en Colombie.

L'autorisation de fonctionnement a été obtenu le 9 novembre 2023. La MAI a confirmé aux équipes dirigeantes l'habilitation à fonctionner en Colombie début décembre 2023. Les déclarations de fonctionnement ont été envoyées début janvier dans l'ensemble des départements métropolitains (hors Corse)

- Conseils départementaux :
 - Diaphanie informe les Conseils départementaux de l'arrivée d'un enfant dans une famille et leur envoie les différents documents (acte de naissance, jugement, certificat de conformité, passeport et visa). Diaphanie adresse aux CD les 2 premiers rapports de suivis.
 - Deux réunions de présentation et du déroulement d'une adoption par Diaphanie a eu lieu dans le département des Bouches du Rhône
- MAI : dans le cadre du processus de demande d'autorisation et d'habilitation, plusieurs réunions ont lieu entre la Présidente de Diaphanie et la MAI. De même, plusieurs échanges ont lieu dans le cadre des demandes d'accord à la poursuite de la procédure suite à des apparentements. Les relations sont cordiales.
- Autres opérateurs : Diaphanie est membre de la FFOAA et bénéficie à ce titre des formations proposées par la FFOAA.

7. Activités de formation et d'information

- Formation des personnels :
 - Formations proposées par la FFOAA :
 - 1 bénévole a assisté aux 2 modules sur les aspects juridiques de l'adoption,
 - 1 à la formation « se légitimer en tant que parents »,
 - 1 à « parler du passé pré-adoptif »,
 - 1 à « la parentalité adoptive et les émotions »
 - 1 à « parler du passé avant l'adoption »
 - Autres : la majorité des membres du CA et des correspondants familiaux a assisté aux journées des familles 2023 sur le thème de la scolarité et des difficultés d'apprentissage. Les bénévoles se forment également sur les aspects juridiques de l'adoption internationale via la formation à distance mise en place par Diaphanie.
- Information des candidats : chaque famille acceptée par Diaphanie a un entretien d'information avant la signature du PMR sur le mode de fonctionnement de Diaphanie, les différentes étapes sur l'adoption en Colombie et les caractéristiques des enfants colombiens confiés à l'adoption internationale.
- Information pour les suivis post adoptifs : l'obligation de suivis est mentionnée dans le PMR et à plusieurs reprises au cours de l'accompagnement : lors de la réunion d'information pré-PMR, lors de la préparation du dossier pour la Colombie, lors de l'attribution et enfin lors du retour en France avec l'enfant.
- Bulletin de liaison : une lettre d'information est envoyée une à deux fois/ an aux familles ayant adopté ainsi qu'aux familles en attente d'attribution.
- Formation des candidats : les candidats en attente ont l'obligation (écrite dans le PMR) de participer au minimum à une formation par an. Ainsi, ils ont participé à des formations organisées par la FFOAA et/ou ont participé aux journées des familles de

Diaphanie et/ou ont suivi des formations proposées par l'EFA ou l'AFA. 10 familles ont suivi des formations de la FFOAA en 2023,

8. Recherche des origines

- Pas de service dédié à la recherche des origines chez Diaphanie. Les rares demandes sont traitées au cas par cas. En 2023, 1 jeune femme Roumaine nous a contacté pour retrouver son frère adopté par l'intermédiaire de Diaphanie.

9. Bilan des objectifs et stratégies, orientations pour l'année à venir

- Pour les candidats : l'objectif début 2023 était d'avoir 6 voire 8 PMR signés : Objectif atteint avec seulement 6 PMR signés. En 2024 : l'objectif est de 6 à 8 PMR signés au maximum
- Pour les personnels de l'opérateur : participer a minima à 1 formation/ an.
- Post adoption : objectif début 2023 : envoyer les suivis en temps et en heure : Objectif presque totalement atteint : un seul suivi a fait l'objet d'une relance. L'objectif est maintenu pour 2024
- Fonctionnement de l'opérateur : pas de modification dans l'organisation, ni dans le fonctionnement.
- Orientation :
 - Renforcer la formation des bénévoles.

10. Vie de l'opérateur

- Fonctionnement des instances : le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2023. L'assemblée générale a eu lieu le 27 octobre 2023 lors des journées des familles
- Membres actifs et adhérents (nombre) : 38 familles sont adhérentes de Diaphanie en 2023, et 30 personnes ont un rôle dans l'association (inclus les psychologues bénévoles chargés de suivis).
- Composition de l'équipe :
 - Lors de l'assemblée générale en octobre 2023, 1 mandat d'administrateur arrivait à échéance et l'administrateur ne s'est pas représenté. 2 autres administrateurs ont démissionné faute de temps. Monsieur Nicolas Chene, Monsieur Didier Girault et Madame Aurore Bouche se présentent et sont élus. Le conseil d'administration se compose donc de 12 membres.
- Autorisations départementales : Diaphanie est autorisée à fonctionner sur la France métropolitaine, hormis la Corse. Suite à la loi de février 2022 et au décret du 14 août 2023, une nouvelle autorisation de fonctionner a été délivrée par le département de Paris. Les déclarations de fonctionnement ont été envoyées dans les départements métropolitains (hors Corse) début 2024.
- Habilitations : Diaphanie est accréditée en Colombie. Elle a été réaccréditée fin 2023 pour 2 ans,
- Projet de fusion : début 2023, la Famille Adoptive Française a contacté Diaphanie pour lui proposer une fusion entre les deux OAA. Après réflexion et vote par le conseil d'administration, il a été décidé d'avancer dans ce projet et de travailler ensemble. 3 groupes de travail ont été constitués avec des participants issus des 2 organismes. Leur

mission était de travailler sur le projet d'accompagnement, l'aspect financier et l'aspect juridique. Ce projet fera l'objet d'un vote en CA puis en AGE le cas échéant en 2024.

- Accréditations au recueil d'enfants Colombiens, à fin 2023 :
 - Arrivées d'enfants : 3
 - Propositions d'enfants (seuls ou en fratrie) : 7
 - Adoptions en cours fin 2023 : 2
 - Dossiers en attente d'attribution : 10
 - Dossiers en cours de constitution : 2
 - Dossiers en cours d'instruction en Colombie : 0
 -
- Bilan financier : le résultat de l'année 2023 est positif pour un montant de 7062 euros. Les produits d'exploitation représentent un total de 32891 euros (essentiellement PMR) et les charges d'exploitation représentent un montant de 25828 euros. Ce bon résultat s'explique par :
 - Une subvention de la MAI de 1890 euros pour financer le voyage en Colombie.
 - Le paiement de certains PMR en décalé (ont été réglés en 2023 alors qu'ils auraient dû être réglés en 2022)
 - Le règlement des PMR liés aux 2 apparentements qui ont eu lieu fin 2023, alors que les enfants n'arriveront qu'en 2024
 - Les honoraires de la représentante en Colombie et de son adjointe sont moins élevés car moins d'attributions (elles sont rémunérées tout au long de l'année et lors d'un apparentement du fait de la charge de travail que cela implique)
- Projets d'aide au développement /solidarité internationale : aucun don n'a été fait en 2023

Sophie Boullier
Présidente